

Yann Raison du Cleuziou : “Les évêques priorisent la morale civile sur la singularité catholique”



Publié le 22/05/2020 à 10h48 - Modifié le 22/05/2020 à 10h48
Interview Sixtine Chartier

La décision du Conseil d'État du 18 mai en faveur de la liberté de culte a répondu à un recours déposé par des associations catholiques traditionalistes ou identitaires qui se sont mobilisés pour porter l'affaire de l'interdiction des messes pendant la crise sanitaire devant les tribunaux. Explications avec le sociologue Yann Raison du Cleuziou.

La « bataille de la messe » a été menée avant tout par les réseaux catholiques traditionalistes ou identitaires, comme en témoigne la liste des requérants devant le Conseil d'État : Fraternité Saint-Pie-X (en schisme avec Rome), Fraternité Saint-Pierre, Institut du Christ-Roi, Fraternité Saint-Vincent-Ferrier, Alliance générale contre le Racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (Agrif), Civitas. Qu'est-ce que cela révèle ?

Cela révèle tout d'abord la permanence de la structuration du catholicisme. Cette mobilisation des traditionalistes n'est absolument pas nouvelle. Depuis la fin des années 1960, ce sont les réseaux traditionalistes qui ont été les premiers à agir en justice pour dénoncer les « blasphèmes » et tenter de perpétuer la domination de la moralité chrétienne sur la culture. Ce combat s'est d'abord axé contre le cinéma (de *la religieuse* de Jacques Rivette en 1966 à *la Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese en 1988). Puis, durant les années 1990, contre des publicités détournant la symbolique chrétienne. Enfin plus récemment dans les années 2010, il s'est mué en actions contre des œuvres d'art considérées comme blasphématoires, telles *Piss Christ* d'Andres Serrano ou *Golgotha Picnic* de Rodrigo Garcia.

Ces combats juridiques ont été systématiquement portés par des catholiques traditionalistes ou conservateurs, de droite ou d'extrême droite, et ne manquant jamais une occasion de dénoncer la tiédeur des évêques. Ces derniers ont dû prendre position pour ne pas perdre leur crédit auprès d'une partie de leur base. En 1996, ils créent l'association Croyances et Libertés pour ne pas laisser le monopole de l'action judiciaire à l'Agrif ; en 2011, le cardinal Vingt-Trois appelle à une veillée de prière à Notre-Dame pour ne pas laisser tous les jeunes catholiques être canalisés par Civitas.

À partir des années 2000, (...) le catholicisme devient une identité minoritaire à défendre contre les discriminations.

Pourquoi cette culture procédurière ?

Il y a une double raison qui tient à leur rapport à la religion et à l'État. La religion, d'abord, est pensée comme la source de l'ordre social juste. Et, à ce titre, tous ceux qui souhaitent marginaliser la morale catholique sont des ennemis : francs-maçons, libre-penseurs, matérialistes, laïcards... D'autre part, l'État républicain est considéré comme l'héritier de la Terreur dont ont été victimes les catholiques, et plus particulièrement les Vendéens en 1793. Dans cet état d'esprit, l'État est antichrétien à chaque fois qu'il contribue à la marginalisation du catholicisme, ne serait-ce qu'en raison de sa neutralité... À partir des années 2000, cette pensée conserve sa structuration mais les arguments changent. Le catholicisme devient une identité minoritaire

à défendre contre les discriminations. Les termes « christianophobie » et « cathophobie » sont construits de manière mimétique avec le terme d'« homophobie » qui se diffuse à la fin des années 1990. Avec la visibilité croissante des musulmans, la neutralité de l'État à l'égard du catholicisme est dénoncée comme une contribution à l'islamisation de la France. Aujourd'hui, le combat pour la messe dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 est simplement un nouveau motif.

Cela signifie-t-il que la frange plus modérée du catholicisme se refuse à recourir à la justice pour faire valoir ses droits ?

Il y a effectivement un rapport à la justice différent qui peut s'expliquer par des ecclésiologies différentes. On peut les repérer en analysant les différents types de réactions à la suspension des messes. Pour les plus conservateurs, que je nomme les « observants » (donc pas uniquement les traditionalistes), l'obligation de l'assistance à la messe le dimanche a une valeur structurante. Ils sont restés très attachés à la culture d'obligation. Cette obligation a par ailleurs une valeur ascétique : c'est un élément de rupture avec la logique du monde. La messe est avant tout un moment de transcendance et d'accès à Dieu en mettant à distance le monde. Mieux vaut prendre le risque du Covid-19 plutôt que d'être privé de la grâce. Dans le cluster morbihannais, au début de la crise, l'évêque de Vannes, Mgr Centène, a été très critiqué par ces milieux observants en raison de son respect de la consigne préfectorale alors que, selon eux, l'ordre religieux aurait dû être supérieur à l'ordre public.

D'autres catholiques, que je classe parmi les « conciliaires » ont été relativement à l'aise avec la suspension des messes, car pour eux l'eucharistie, c'est avant tout l'expérience de la communion des hommes en Dieu. Selon eux, la suspension des messes accomplit de manière renouvelée la geste fondatrice du Christ. Elle est un sacrifice de soi par amour du monde. En n'ayant pas lieu pour sauver des vies de l'épidémie, la communion est paradoxalement élargie aux dimensions du monde.

Les évêques ont ainsi une sorte d'habitus préfectoral refoulé. Ils cherchent inconsciemment une reconnaissance de l'État et attendent, en contrepartie de leur loyauté, de bénéficier d'une primauté comme partenaires.

Cela veut-il dire que pour eux la messe est moins importante ?

Mais pas du tout ! Ils ont simplement une autre conception de la messe. Par ailleurs, pour eux, la vie chrétienne ne se limite pas à la messe. Et l'épidémie est une opportunité pour déployer la foi dans la vie ordinaire : par des soupes populaires, des chaînes de prière, l'attention aux voisins. Les gestes barrières, c'est encore le service du prochain... Mais de toute façon, ces « conciliaires » constituent la grande masse des catholiques, assez âgée... C'est une population très fragile face à l'épidémie. Et donc, pour beaucoup d'entre eux, la question de retourner à la messe ne se pose pas, même si elles sont autorisées. Il y a parmi eux beaucoup de fidèles du Jour du Seigneur.

Les évêques, qui se sont pourtant mobilisés pour critiquer publiquement la décision du Premier ministre de retarder la reprise des messes lors du déconfinement, ont refusé de mener la bataille sur le terrain judiciaire. Comment l'expliquer ?

Là encore, rien de nouveau. C'est exactement comme les prises de position lors des manifestations contre la PMA, quand certains recommandent aux catholiques de « se manifester » et non de manifester. Ce positionnement s'explique par une rémanence du concordat de 1801. Les évêques ont ainsi une sorte d'habitus préfectoral refoulé. Ils cherchent inconsciemment une reconnaissance de l'État et attendent, en contrepartie de leur loyauté, de bénéficier d'une primauté comme partenaires de la République dans la régulation de la société. C'est pour cela qu'ils ne saisissent pas la justice, et au-delà se font le clergé d'une sorte de religion civile dans les moments de crise. Ils aiment se présenter comme de précieux auxiliaires de l'ordre public, en une forme de néo-gallicanisme. Ils tentent de positionner l'Église catholique comme la fille aînée de la République. En ce sens, ils se dévouent à donner un bon exemple de civisme.

Cela se traduit par la priorité donnée à la morale civile sur l'affirmation de la singularité catholique. Sur le mariage homosexuel, ils ont utilisé très peu d'arguments confessionnels par rapport à ceux venus de la psychanalyse. Après le meurtre du père Hamel, l'archevêque de Rouen s'est empressé de tendre la main aux

musulmans et de dédouaner l'islam. Plus récemment, les diocèses aux églises taguées après les manifestations d'octobre contre la PMA ont refusé de porter plainte pour privilégier la « rencontre » et le « dialogue ». Mgr de Moulins-Beaufort utilise beaucoup l'argument du maintien de l'unité entre Français en ce moment... Je crois aussi que, pour certains évêques, maintenir une relation privilégiée avec l'État, c'est le meilleur moyen de préserver le statut du catholicisme dans la société française, c'est-à-dire retarder les effets politiques de son devenir minoritaire. Il y a 1,8% de pratiquants hebdomadaires dans la population française de plus de 18 ans...

C'est vrai, qu'il y a eu un surcroît de critiques assez exceptionnel (...) Les évêques ont été extrêmement frustrés de ne recevoir aucune gratification de leur loyauté.

Cette concorde entre les évêques et l'État n'est-elle pas amenée à s'atténuer avec la nouvelle génération d'évêques ?

Il y a certes un renouvellement générationnel avec l'arrivée d'évêques plus proches d'une base observante, issu pour un certain nombre de la génération Lustiger. Mais ils continuent à tenir un discours d'ordre public au regard de l'État, tout en étant un peu plus nombreux à assumer des critiques ouvertes pour ne pas perdre leur base. C'est comme lors des Manif pour tous, il y a une répartition implicite des rôles, avec des paroles d'inquiétude et d'invitation au dialogue au sommet, et quelques slogans plus percutants de la part de francs-tireurs, comme Mgr Rey, Aillet, Ginoux...

C'est vrai, qu'il y a eu un surcroît de critiques assez exceptionnel depuis l'annonce du plan de déconfinement par Édouard Philippe. Mgr Rougé a parlé d'« anticléricalisme » du gouvernement. Mais cette colère, à mon avis, confirme ma thèse plus qu'elle ne l'invalidé. Les évêques ont été extrêmement frustrés de ne recevoir aucune gratification de leur loyauté. Ils avaient présenté un plan sanitaire de déconfinement ambitieux quelques jours plus tôt... et le gouvernement n'en a pas tenu compte, appliquant sans doute par négligence, des mesures « disproportionnées ». Emmanuel Macron avait été habile en offrant de la reconnaissance aux catholiques lors de sa venue aux Bernardins. Cela reste une condition essentielle du rapport pacifié des catholiques à l'État